

## HÔTEL MAJESTIC, Saïgon



Coll. Olivier Galand  
Saïgon. — L'Hôtel Majestic.  
Édition photo Nadal, Saïgon. — Imp. Braun.

---

1925 : édification du Majestic, 44 chambres sur 4 étages, 1, rue Catinat (angle avec le quai Le-Myre-de-Vilers), par le Chinois Hui-Bon-Hoa (associé à Ogliastro pour l'exploitation de divers monts-de-piété de Cochinchine).

---

On dit que :  
(*Le Merle mandarin*, hebdomadaire satirique, 22 décembre 1929)

Pour l'inauguration du « Majestic Hôtel », le Vatel, à l'exemple de celui du Grand Condé, refuse de servir le potage :

« Citrouille de Chevrot<sup>1</sup> »

le trouvant insuffisant à satisfaire la nombreuse clientèle de l'hôtel. Pour obvier à cet embarras gastronomique, l'ex-président du conseil colonial, alias *Chevrot gargotier*, a câblé à M. Jean Barillet, cultivateur à Château-sur-Allier, de lui expédier, par avion, la

---

<sup>1</sup> Allusion à Chavigny de Lachevrotière.

citrouille récoltée dans son jardin mesurant 2 mètres 08 de circonférence et pesant près de 45 kilos.

---

En l'honneur de M. Bainier  
Une fête intime  
(*L'Écho annamite*, 15 avril 1930)

Les employés des Établissements Bainier d'Indochine ont donné, samedi 12 avril, sur la terrasse du Majestic, un banquet « familial », auquel participaient 68 convives, en l'honneur de Mme et M. Bainier, fondateur et administrateur délégué de la maison, à l'occasion de leur prochain départ pour la France.

---

Ci-dessous  
Publicité pour le Majestic  
Messageries maritimes, *Renseignements à l'usage des passagers.*  
*Escale de Saïgon, 1931.*  
Coll. Anne-Sarah David

# MAJESTIC PALACE

RUE CATINAT ET QUAI LE MYRE DE VILLERS, SAIGON

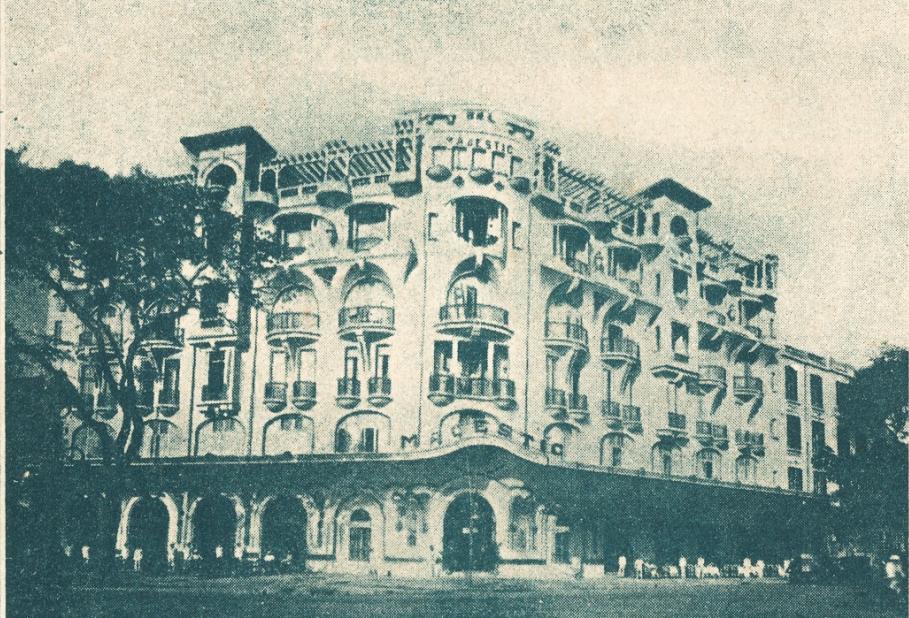
Téléphone : 131 - 856

Adr. télegr. : Majestic-Saïgon

**LE PLUS LUXUEUX, LE PLUS CONFORTABLE  
D'INDOCHINE**

Téléphone, Ventilateurs, Cabinets de toilette et W. C. dans chaque chambre

SPEAK ENGLISH



**PRIX MODÉRÉS  
CHAMBRES  
AVEC OU SANS PENSION  
CAVES RENOMMÉES  
CUISINE  
IRRÉPROCHABLE  
SERVICE IMPECCABLE**

Arrangements pour familles  
et longs séjours

L'Hôtel se charge du transport des  
bagages aux bateaux et aux trains

Daniel CHAILLET, Directeur-Gérant

**MODERATE TERMS  
ROOMS WITH OR  
WITHOUT BOARD  
REOWNED CELLARS  
UNSURPASSED  
COOKING  
FAULTLESS SERVICE**

Special arrangements for families  
and extended residence

Hotel porters transport Luggage  
to Boats and Trains

Daniel CHAILLET, Manager

La liste des assesseurs appelés à siéger aux assises  
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1931)

Voici la liste des assesseurs européens près la Cour criminelle pour l'année 1931. C'est parmi les noms ci-dessous désignés que seront tirés au sort ceux qui doivent siéger aux diverses sessions de la Cour criminelle de l'année :

Assesseurs titulaires : Chaillet (Daniel Louis), directeur de Hôtel Majestic, Saigon.

---

À l'Aéro-Club de Cochinchine\*  
(*Les Annales coloniales*, 28 avril 1931)

L'assemblée générale statutaire de l'Aéro-Club de Cochinchine [M<sup>e</sup> Edgar Mathieu, notaire, pdt] a eu lieu au Majestic Palace, son nouveau siège social.

---

Les hôteliers de Cochinchine protestent contre le régime du bon plaisir en refusant de payer l'impôt  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 7 juin 1931)

Voici la résolution adoptée par les hôteliers. Résolution au sujet au paiement de l'impôt et patente de 1931 :

« Les membres du Syndicat professionnel des hôteliers, restaurateurs et limonadiers de Cochinchine, réunis, en assemblée générale ordinaire, ont décidé à l'unanimité : 1<sup>o</sup> De refuser le paiement de tout impôt pour 1931, tant que les hôtels Majestic et Grand Hôtel appartenant à M. de Lachevrotière n'auront pas acquitté les leurs pour 1930 ; 2<sup>o</sup> Au cas où l'un ou l'autre des membres serait saisi par suite de ce refus de paiement, de fermer leurs portes tant que la saisie ne sera pas levée ; 3<sup>o</sup> D'accepter de payer la moitié de leurs impôts 1931 quand le Gouvernement aura fait recouvrer par tous les moyens de droit l'impôt de 1930 sur le sieur de Lachevrotière ou société qu'il représente ; 4<sup>o</sup> De refuser de payer le solde tant que la première moitié de l'impôt du Majestic et du Grand Hôtel n'aura pas été acquitté ; 5<sup>o</sup> D'actionner le Gouvernement devant qui de droit en dommages-intérêts pour préjudice causé au cas où il resterait indifférent pour le recouvrement de l'impôt vis-à-vis des hôtels Majestic et Grand Hôtel. Il sera en effet largement prouvé avec l'avance de 60.000 p. que le Gouvernement général a déjà consentie (sans garantie aucune de la part du bénéficiaire) que le nommé de Lachevrotière n'a pu pratiquer du dumping que grâce aux faveurs et la complicité du Gouvernement. Soutenir dans ces conditions, de la part des autres hôteliers, une concurrence devient impossible ; 6<sup>o</sup> De donner à la présente toute la publicité qu'elle comporte et adresser nos revendications au Parlement et au ministre des Colonies si besoin est. Saïgon, le 11 mai 1931. » Signé : Luciani [Saïgon Palace], Messner [la Pagode], Franchini [Le Continental], Walthausen [La Rotonde], Paire, Chene, Gerolam.

---

Protestation contre le favoritisme  
(*Les Annales coloniales*, 16 juillet 1931)

Les hôteliers de Saïgon refusent le paiement de leurs impôts ; un des leurs ayant été, par relation et par protection de personnages influents, honoré d'un traitement de faveur pour le retard apporté dans le règlement des impôts qu'ils devaient depuis 1930. Voici d'ailleurs la résolution adoptée par les hôteliers : [...]

---

SAIGON  
L'HÔTEL MAJESTIC ET LE GRAND HÔTEL ONT ÉTÉ VENDUS CE MATIN  
60.000 p., y compris les annexes  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 décembre 1931)

À 9 heures ce matin, dans la salle du cinéma parlant du Majestic, une fouie nombreuse de curieux se pressait. M. Desrioux, commissaire-priseur qui allait procéder à la vente du fonds de commerce, avait installé une table au pied du vaste écran blanc, bordé de bleu...

On dut abaisser la mise à prix du Majestic dont les deux lots — « éléments incorporels et corporels », pour parler comme l'officier ministériel — ou, en langage courant, le fonds de commerce et le matériel, furent adjugés au bailleur M. Hui-bon-Hoa, 37.000 p., plus les frais. Le mobilier de l'annexe de l'hôtel fut adjugé 5.500 p., au même enchérisseur, sur mise à prix de cinq mille piastres.

Le Grand Hôtel, enfin, fut adjugé 18.000 p., mais le mobilier seul, aucune enchère n'ayant été faite en ce qui concerne le fonds de commerce. M. Hui-bon-Hoa a donc été déclaré adjudicataire de la totalité des lots pour la somme de 60.000 piastres.

Il n'y eut d'autres enchérisseurs, MM. Lamorte et Franchini, que pour le mobilier du Majestic.

---

COCHINCHINE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1932)

Le 18 décembre, à la requête de M. Hui Bon Hoa, on a mis en vente le matériel de l'Hôtel Majestic (mise à prix : 20.000 p.) et celui du Grand Hôtel mise à prix : 15.000 p.), appartenant à la Société du Grand Hôtel de Saïgon.

---

COCHINCHINE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1932)

Le 18 décembre, sur requête de M. Hui Bon Hoa, on a mis aux enchères à Saïgon le fonds de commerce et le mobilier de l'hôtel Majestic que M. Hui Bon Hoa acheta 37.000 piastres. Il paya 5.500 piastres le mobilier de l'annexe et 18.000 piastres le mobilier du Grand Hôtel, au total 60.000 piastres.

Le fonds de commerce du Grand Hôtel n'a pas trouvé preneur. MM. Lamorte et Franchini ont participé aux enchères, mais seulement pour le mobilier du Majestic.

M. Lamorte a réclamé la faillite de M. de Lachevrotière pour non-paiement de 62.000 piastres, somme restant à verser sur le mobilier de l'Hôtel Majestic. Il a été débouté de sa demande, M. de Lachevrotière n'étant pas commerçant et ayant agi au nom de la société du Grand Hôtel.

---

Encore un procès pour M. de Lachevrotière  
(*Les Annales coloniales*, 5 mars 1932)

Le Tribunal de commerce s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Gorsse et a rendu son jugement dans le procès en faillite que M. Lamorte intenta contre M. de Lachevrotière pour non paiement de plus de 60.000 piastres de mobilier. Nos lecteurs se rappellent que la Maison Lamorte a cherché, pour pouvoir justifier son action judiciaire, à prouver que M. de Lachevrotière était commerçant et qu'il dirigeait en son nom personnel le Majestic. M. de Lachevrotière soutenait qu'il n'était pas commerçant et qu'il n'avait agi, tant au Majestic qu'au Grand Hôtel, qu'en administrateur délégué de la Société du Grand Hôtel. Le tribunal, adoptant cette dernière thèse, a débouté la Maison Lamorte de sa demande.

---

IV. — Les métamorphoses de Chavigny  
par Camille DEVILAR  
(*Le Figaro*, 23 septembre 1932)

[...] Un Chinois, M. Hui-Bon-Hoa, avait fait construire le splendide hôtel « Majestic » dont M. de Lachevrotière sollicitait et obtenait la location au prix de 11.000 piastres par mois, je crois. Il en confiait aussitôt l'ameublement et la décoration à une entreprise renommée, la firme Lamorte, dont les devis allaient atteindre environ 200.000 piastres, soit deux millions de francs, pour ce seul hôtel. Mais louer, commander, c'est une chose. Payer en est une autre. Que va-t-il se passer ? N'ayant ni le génie de l'invention, ni la bosse du mensonge, je vais le demander au président du Syndicat des hôteliers de Cochinchine lui-même, lequel s'exprime ainsi dans un rapport officiel :

M. Pasquier tenait beaucoup à obliger M. de Lachevrotière, homme politique influent, mais il n'avait pas de moyen légal de lui donner de l'argent. Il inventa alors le Crédit hôtelier doté d'une inscription de 350.000 piastres (3.500.000 francs) du budget général. Et un beau jour — 15 juillet 1930 —, les hôteliers indochinois en apprenaient la nouvelle.

Une autre surprise leur était réservée, ajoute le Président :

M. de Lachevrotière, pressé d'ouvrir son hôtel, dont le loyer courait déjà, pria M. Pasquier de lui faire obtenir par la Banque de l'Indochine un acompte de 60.000 piastres en attendant les 300.000 piastres qu'il comptait demander au Crédit hôtelier. La Banque accepta de faire cette avance sous le couvert de la signature du gouverneur général au nom de la colonie. Cette signature a été donnée. [...]

Pour un prêt de 250.000 piastres (deux millions et demi en francs), il offrait, selon son estimation, 790.000 piastres de garanties (près de huit millions de francs), savoir :

Piastres
Un terrain situé à Saigon 50.000
Une plantation, route du Cap 100.000
Une plantation au Cambodge 40.000
Matériel, mobilier, fonds « Grand-Hôtel » 20.000
Matériel, mobilier, fonds « Majestic » 400.000

La Commission, naturellement — *M. Pasquier étant absent* — estima qu'il était de son devoir d'examiner de près ces garanties. Et l'on s'aperçut :

1° Que le terrain situé à Saigon était très loin de valoir 50.000 piastres ;  
2° Que Lachevrotière avait omis de déclarer :  
A-B. Que les deux plantations étaient grecées d'hypothèques au delà de leur valeur  
C-D. Que le matériel et le mobilier des hôtels « Majestic » et « Grand Hôtel »  
n'étaient pas payés. Avec un gouverneur tel que M. Robin, l'affaire ne pouvait pas  
passer. Elle ne passa pas. Toutefois une porte restait ouverte en faveur de  
Lachevrotière : offrir de plus sérieuses garanties. Il n'y manqua pas, et il fit deux offres.  
1° Une première hypothèque sur le matériel et fonds de *La Dépêche d'Indochine*, valeur  
200.000 piastres. (Tiens, tiens ! *La Dépêche* appartenait donc à Lachevrotière ? Et il  
avait roulé Octave Homberg ? Oh la belle conscience !) 2° La seconde garantie était la  
caution de M<sup>e</sup> Edgar Mathieu, le cher complice, l'homme aux treize millions subtilisés,  
dans la caisse « clients », l'être insolvable par excellence (*Indochine*, 10 décembre  
1931). Naturellement, M. Robin ne marcha pas. Alors, Lachevrotière, jouant le grand  
jeu, se précipita chez M. Robin. — Monsieur le Gouverneur général, ma situation est  
critique. Il me faut aujourd'hui même 200.000 piastres. — La somme est coquette, mais  
où voulez-vous que je la prenne ? — Le budget prévoit un Crédit hôtelier. — Oui, à  
condition d'offrir des garanties que vous ne donnez pas. M. Pasquier m'a formellement  
promis cette somme. Il me la faut, sinon c'est mon suicide ce soir même. —  
N'exagérons rien. M. Pasquier est en France. Télégraphiez-lui : rappelez-lui sa promesse  
et, s'il veut que je la tienne en son nom, qu'il me câble son ordre, mais en m'indiquant  
à quel chapitre du budget je dois imputer les 200.000 piastres à vous remettre. —  
Monsieur le gouverneur général, vous ordonnez ma mort. — Non, monsieur. Je sais ce  
qui va arriver vous n'aurez pas les 200.000 piastres et vous ne vous suiciderez pas. Ce  
sont là des paroles de chef, et de chef qui n'a pas à redouter le chantage, même en  
présence du redoutable quatuor. [...]

---

## LE PROPRIÉTAIRE, HUI-BON-HOA, RACHÈTE LE FONDS

Vente de l'hôtel Majestic  
(*Les Annales coloniales*, 23 janvier 1932)

Sur la requête des propriétaires de l'immeuble, il va être procédé à Saïgon à la vente  
aux enchères publiques des éléments corporels garnissant le fonds de commerce connu  
sous le nom de Hôtel Majestic.

---

IV. — Les métamorphoses de Chavigny  
par Camille DEVILAR  
(*Le Figaro*, 23 septembre 1932)

[...] Cette longue histoire ne s'achève pas là. Le 18 décembre 1931, à la requête et  
aux diligences de M. Hui-Bon-Hoa, créancier poursuivant, le fonds de commerce et le  
mobilier de l'hôtel « Majestic » étaient mis en vente et adjugés à M. Hui-Bon-Hoa pour  
le prix de 37.000 piastres (évaluation Lachevrotière 400.000 piastres. Il voit grand).  
M. Hui-Bon-Hoa eut pour 18.000 piastres le mobilier du Grand-Hôtel (évaluation  
Lachevrotière 50.000 piastres). L'entreprise Lamorte, complètement lésée, créancière de

62.000 piastres, assignait Lachevrotière en déclaration de faillite devant le Tribunal de commerce de Saïgon. Les juges consulaires, par un jugement abracadabrant, refusaient de prononcer la faillite, M. de Lachevrotière n'étant pas commerçant<sup>2</sup>. [...]

---

### SAÏGON

M. Frasseto est gravement malade  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 septembre 1935)

Il nous revient que M. Frasseto<sup>3</sup>, directeur du Rond Point [Rotonde ?], a été admis d'urgence hier matin à hôpital Grall, souffrant d'une angine de poitrine.

Ses nombreux amis sont sérieusement inquiets. Nous lui adressons tous nos vœux de prompt rétablissement.

---

### SAÏGON

Le bal des Français d'Indochine  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mars 1936)

S'il était encore nécessaire que M. Frasseto fit la démonstration de ses talents de traiteur, il l'aurait faite samedi soir, lumineuse. Car, à l'occasion du banquet annuel des Français d'Indochine, il sut mettre les petits plats dans les grands à la satisfaction de 282 convives, presqu'un record.

Voici, d'ailleurs, le succulent menu préparé par ses soins :

MENU  
Consommé Madrilène,  
Petit bouchée Montgias  
Parfait de foie gras,  
Petits pois à la française,  
Cochon de lait rôti,  
Salade de Dalat,  
fromages,  
Bombe glacée,  
Petits Fours,  
Corbeille de fruits  
Café et thé

Ces agapes joyeuses furent, au dessert, accompagnées du traditionnel discours du président qui fut être précis et court.

Et dès 22 heures, on se mit à danser comme on sait danser à Saïgon.

Des concours de danse, dont voici les lauréats, égayerent cette délicieuse soirée qu'une animation du meilleur aloi ne cessa de régner :

Fox trot : 1<sup>er</sup> prix M<sup>me</sup> Foydel et M. Burdin ; 2<sup>e</sup> prix M<sup>lle</sup> Berthe ; 3<sup>e</sup> Prix ex æquo M<sup>lles</sup> Marlialis et Soudiron.

---

<sup>2</sup> Décision logique : Lachevrotière ne peut être poursuivi à titre personnel s'il a agi comme administrateur délégué de la Société du Grand Hôtel de Saïgon. C'est contre cette société que Lamorte doit se retourner (A.L.).

<sup>3</sup> Comme nous n'avons trouvé nulle part ne fût ce que l'initiale d'un prénom, nous en sommes réduit à supposer qu'il pourrait s'agir de Martin Frasseto, fils d'Ange Frasseto, l'ancien patron du Continental et de la Société des grands hôtels indochinois (SGHI).

Tango : 1<sup>er</sup> prix — M<sup>lle</sup> Chaujon avec Maurice de Lachevrotière ; 2<sup>e</sup> prix M<sup>lle</sup> Berthe ; 3<sup>e</sup> prix M<sup>me</sup> Toulza et M. Huël.

Un concours d'élégance donna essuie les résultats suivants ; 1<sup>er</sup> prix M<sup>lle</sup> Henriette Coutellier ; 2<sup>e</sup> prix M<sup>lle</sup> Loupy ; 3<sup>e</sup> prix M<sup>me</sup> Sim Sao ; 4<sup>e</sup> prix M<sup>me</sup> Toulza.

En résumé, soirée extrêmement brillante et joyeuse. Nous avons noté, au hasard du crayon, la présence de :

M<sup>me</sup> et M. le Dr Baille<sup>4</sup> ; M<sup>me</sup> et M. Bec ; M<sup>me</sup> Giat ; M<sup>me</sup> et M<sup>e</sup> Pinaud ; M. Ballous ; M<sup>me</sup> et M. Bonniot ; M. Courtinat ; M<sup>me</sup> et M. Scotto ; M<sup>me</sup> et M. Bathe ; M<sup>me</sup> et M. Noorkhan ; M<sup>me</sup> et M. Toulza ; M. Desriaux ; MM. Bœuf, Duoc ; M<sup>me</sup> et M. Bazé.

M. et M<sup>les</sup> Coutellier, M. Tomasini, M<sup>me</sup> Asselin, M. Barusta, M. Descamp, M<sup>les</sup> Alinot, Weybel, M. Chaix, M. Rouvier, M. Champanhet, M. Leguyader, M. Farez, P. Berland, MM. Pacini Noyer, M<sup>me</sup> et M. Girard, M<sup>lle</sup> Magnin, M. Brondeon, Juloin, M<sup>lle</sup> Robert, M. Martralis (?), M<sup>lle</sup> Bodin, M. Robert, M<sup>me</sup> Jubin, H. My, Vieux R. Bertin, Nicolas, Burdin, E. Bodin, M<sup>lle</sup> N. Bodin, Nelet, Meslin, M. Gouillon, M<sup>lle</sup> Martin, M. Guit, M<sup>lle</sup> Giat, M. Feydel, M<sup>lle</sup> Chaillou, Exiga, M<sup>lle</sup> Loucato, M. Gaury, M<sup>me</sup> Sinnas frère, M. A. Patincy, M. L. Carnot, M. A. Belvendrah, M. Genot, Susini, M<sup>me</sup> Renard, Ribal M. Hohman, MM. Reynaud Evarius, Casimir Samy Lourdes, N. Loncato, Malin Bonnemi, Del Michel, Daro, Marin, Goyot, M<sup>me</sup> Goyot M. Renard, M. F. Sanh, M. P David Guy. Moïse, M<sup>lle</sup> Bergé, Moïse Henri, M<sup>lle</sup> Bergé Fidelisogerrais, Mushourin, M. Hoberlouy Antoine, Villaruel, M. Sestto, M<sup>lle</sup> Legall, M. Félix, M<sup>me</sup> Feydel, A. Casimir, M. Carrère, M<sup>lle</sup> Madelin, Marius C. M. Viney, M. Bour, M<sup>me</sup> Clairet et Marina, M. Barthe, M. Houël, M<sup>lle</sup> de Luze, M<sup>me</sup> Toulza, M. Li Raffin, M. P Barthe, M. Toulza, M. Firmin, M<sup>me</sup> Berthe d'Allemagne, M. Divi, M. Dussol, Pictrif (Pietrof ?), Si Constant, Schen, M<sup>me</sup> Pharamond, M<sup>me</sup> Loupy, D. Pharamond, Nutini, Legay, Gasparin, Ignasse, P. Loupy, M. Farge.

---

À TRAVERS L'INDOCHINE  
INDOCHINE  
Le congrès des Anciens Combattants  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 3 avril 1937)

... le dimanche soir, les congressistes et les membres des amicales se retrouverent à l'hôtel Majestic en un banquet fort cordial qui fut suivi d'un bal très animé.

---

SAÏGON  
Le Banquet de la Saint-Maixentaise  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1937)

Hier soir, a eu lieu, dans les salons de l'hôtel Majestic, le banquet annuel des officiers sortis de notre belle École de Saint-Maixent, groupement que préside avec tant d'activité le sympathique commandant de Guérin du Cayla.

Apres l'apéritif de rigueur, les convives dégustèrent un menu de choix composé à leur intention par le maître Frasseto. À la table d'honneur avaient pris place : le président, M. le commandant de Guérin du Cayla, et M<sup>me</sup> ; M. le gouverneur Pagès ; M. le général de Division Mouchet ; colonel et M<sup>me</sup> Guichard ; colonel et M<sup>me</sup> Provot ;

---

<sup>4</sup> Louis Baille de Langibaudière (Talmont-Saint-Hilaire, 1869-Saïgon, 1939) : médecin de l'Assistance médicale, maire de Saïgon (1935-1938), ancien directeur de l'hôpital Drouhet de Cholon. Voir [encadré](#).

commandant Yvon, chef d'état-major ; commandant Colombani ; chef d'escadron Raymond ; M<sup>me</sup> Blond ; capitaine et M<sup>me</sup> Goasguen.

Aux autres tables : capitaine Pierre Louisy et M<sup>me</sup> ; capitaine Alsace et M<sup>me</sup> ; capitaine Hallery et M<sup>me</sup> capitaine Judith ; capitaine Blond ; capitaine Fontaine ; lieutenant Lavielle ; lieutenant Cadalen et M<sup>me</sup> ; lieutenant Bernard et M<sup>me</sup> ; lieutenant Pasturel et M<sup>me</sup> ; lieutenant Roche et M<sup>me</sup> ; lieutenant Ayrolle ; lieutenant Enduran et M<sup>me</sup> ; capitaine Jallut et M<sup>me</sup> ; M. Pavio, directeur des Magasins Charner, et M<sup>me</sup> ; capitaine Bouchard ; lieutenant Paginer et M<sup>me</sup> ; lieutenant Portières ; M. Roumy.

Ces agapes militaires se déroulèrent dans une atmosphère de gaieté et de cordialité. Au champagne, le président prononça l'allocution suivante :

.....

Puis une sauterie fut organisée : l'excellent *Catalonia Orchestre*, qui, sous la direction de M. Aspar, avait égayé le dîner, joua des fox-trotts, Shimmies, tangos, avec un entrain endiablé qui mit les danseurs en joie. Une distribution d'accessoires de cotillon et de jolis cadeaux aux dames vint compléter le succès de cette fête intime, dont l'organisateur et l'animateur, le commandant de Guérin de Cayla, mérite les plus sincères compliments.

---

### SAÏGON

M. Frasseto surprend un rat d'hôtel  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 décembre 1937)

*Flagrante delicto* ! Un tel fait de la part de M. Frasseto, le sympathique directeur du Majestic, mérite bien en guise de coup de chapeau cet ablatif absolu, n'est-ce pas ?

Or donc, M. Frasseto, cette nuit là, dormait. Il dormait à poings fermés. Son petit « toutou » japonais aussi. Le chien, haut comme trois pommes, avait toujours été un remarquable gardien : un *bengali* quoi ! Il n'avait, en effet, pas besoin qu'on le réveille pour qu'il aboyât : chose rare. Le silence de la chambre n'était alors troublé que par des ronflements.

Le rat d'hôtel, après avoir subtilisé 54 piastres à un client, entra dans la chambre de M. Frasseto et fit main basse sur les 78 piastres que contenait un maroquin placé dans une poche de veston.

C'est alors que le toutou aboya ! Mieux même : ce descendant de la faune lilliputienne qui avait du cœur au ventre « crochu » dans la chair du voleur, lequel se crut aux prises avec un revenant.

Transi de peur, il n'osait plus bouger et M. Frasseto n'eut plus qu'à le cueillir... comme une fleur.

Il fut fouillé mais des 78 p., point de traces ! Enfin, grâce à un interrogatoire fait au pied levé au cours duquel M. Frasseto dut déployer des ruses d'Iroquois, l'audacieux monte-en-l'air souleva le linoléum et montra la somme qu'il avait enfouie lors des aboiements du chien.

Les 54 autres piastres furent restituées à leur légitime propriétaire, puis ce fut la traditionnelle ballade chez le juge d'instruction.

Conclusion : ayez tous votre chien-chien près de vous quand vous dormez !

---

### Grève hôtelière

Le personnel du « Majestic Hôtel » en grève  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 20 mars 1938)

Mercredi, à 11 heures du matin, les délégués de 27 secrétaires, caporaux, boys et coolies du « Majestic Hôtel » se présentaient à l'inspection du travail pour se plaindre de leur patron, au sujet du paiement de leurs salaires.

L'affaire devait être réglée à l'amiable dès mercredi soir, M. G[uilhot], propriétaire du « Majestic Hôtel », ayant promis, à 18 heures, de régler les salaires de son personnel dans le plus bref délai.

M. Rougni reçut à nouveau, hier matin, la visite des délégués des 27 employés de cet hôtel qui lui présentèrent une liste de revendications dans laquelle ces employés demandaient :

- 1° Le paiement des salaires au mois de février ;
- 2° Le paiement de la retenue effectuée sur les salaires de janvier ;
- 3° La suppression des amendes ;
- 4° L'application de la journée de 8 heures ;
- 5° Le repos hebdomadaire ;
- 6° Le paiement des salaires à des dates régulières ;
- 7° La cessation des brutalités ;
- 8° Le réembauchage de tous ceux qui s'étaient mis en grève pour présenter leurs doléances à l'inspection du travail.

---

SAIGON  
Un grand event mondain  
Au Majestic, le banquet et le bal de l'Enseignement  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> juillet 1938)

La « fête de l'Enseignement », qui clôturera certainement notre « season », obtint samedi soir un succès très vif.

Dès 19 heures, la terrasse de la Rotonde était occupée par les « futurs soupeurs » qui prenaient l'apéritif : cocktail Majestic et zakouskis.

.....

---

SAIGON  
Le retour de M. Milewitch  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 octobre 1938)

Nous apprenons que le sympathique chef d'orchestre Milewitch, après une tournée couronnée de nombreux succès en Malaisie et Indes Néerlandaises, arrivera aujourd'hui, par le courrier de Batavia-Singapour.

Milewitch, dont on connaît le talent, est accompagné de six autres musiciens anglais, tous virtuoses du jazz et du concert, qui composeront le magnifique orchestre de la « Rotonde ».

M. Ottavy, l'aimable directeur de ce bel établissement a, en effet, engagé Milewitch et son nouvel orchestre pour les apéritifs dansants qui feront, sans doute, un beau succès à la Rotonde.

Nous croyons savoir que ce remarquable ensemble débutera samedi soir, dès l'apéritif, pour continuer par la première soirée dansante.

Au sympathique Milewitch et à ses musiciens, nous souhaitons une cordiale bienvenue.

---

Échos et nouvelles  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 23 octobre 1938)

Devant la Cour d'Assises est venue lundi l'affaire de coups et blessures dont la terrasse de l'Hôtel Majestic à Saïgon fut le théâtre dans la soirée du 1<sup>er</sup> janvier 1938.

On se rappelle que M. Frasseto, gérant de l'hôtel, qui s'était vu dans l'obligation de faire des observations à des consommateurs qui cherchaient des présages pour la nouvelle année, en cassant des soucoupes et des verres, s'était vu assailli par l'un d'eux, le sergent Miriel.

M. Frasseto ayant la mâchoire littéralement fracassée, dut entrer à l'hôpital Grall où il resta de longues semaines.

Il est actuellement en France, définitivement invalide.

Quelles que soient les excuses que peut invoquer le sergent Miriel, au demeurant un excellent sous-officier géographe, bon époux et bon père, la Cour ne put faire autre chose que d'appliquer le Code, soit un an de prison mitigé par le sursis.

Les dommages et intérêts seront évoqués plus tard.

---

SAIGON  
LE BEAU SUCCÈS DE « LA ROTONDE »  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 octobre 1938)

M. J. Ottavy, le sympathique directeur de la « Rotonde », a inauguré le premier « cocktail-dansant » dans son remarquable établissement. Disons sans tarder que de très nombreux Saïgnonnais et Saïgnonnaises, ainsi que plusieurs passagers des paquebots à quai, firent un très beau succès à l'entraînant orchestre que dirige Milewitch.

Le soir dernier, à 22 h., dans la lancée de cette réussite, la Rotonde donnera la soirée dansante et dimanche, à 18 h. 30, son apéritif dansant. On peut être assuré qu'un si bel effort pour divertir nos concitoyens sera largement récompensé par le double des danseurs.

---

COCHINCHINE  
SAIGON  

---

AU PALAIS  
À la cour criminelle  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 novembre 1938)

Le dernier acte de l'affaire Miriel-Frasseto

La cour criminelle de Saïgon, qui avait terminé ses travaux depuis la veille, lorsqu'elle avait condamné aux travaux forcés à perpétuité le domestique Le-van-Quan, a siégé hier matin, mais en matière civile seulement.

C'est pourquoi les assesseurs indigènes ne se trouvaient pas aux côtés des juges de la cour. Celle-ci siégeait dans sa formation habituelle, avec M. Garrigues à la présidence, M. Coppin et M. Lavau à ses côtés.

M. le substitut général Vidil occupait le banc du ministère public.

Au cours de cette audience, M<sup>e</sup> Lalung-Bonnaire, qui substituait par la même occasion M<sup>e</sup> Séminel, a longuement plaidé au nom de la compagnie d'assurances La Préservatrice.

On sait, en effet, que cette compagnie, substituant le directeur-propriétaire de l'établissement où était employé M. Frasseto — lequel avait été assuré contre les accidents du travail, avait demandé lundi dernier d'être remboursée de ses débours.

Pour le compte de M<sup>e</sup> Séminel, empêché, et qui avait préparé des conclusions très complètes, M<sup>e</sup> Lalung-Bonnaire a réclamé, au bénéfice de M. Guihot, près de 4.000 p. : cette somme représentait le demi-salaire de M. Frasseto pendant toute son indisponibilité ainsi que les frais occasionnés pour lui trouver un remplaçant.

Le distingué avocat a demandé enfin, pour la Cie d'assurances « La Préservatrice », une somme de 1.000 p. de dommages et intérêts et le paiement de la rente de 2.166 p. 66 que cette compagnie devra verser chaque année à M. Frasseto, aujourd'hui atteint d'une incapacité de travail de 100 %.

Après M<sup>e</sup> Lalung-Bonnaire, le président donna la parole à M<sup>e</sup> Motais de Narbonne.

La Cour, saisie pour la première fois d'une affaire de règlement d'accident du travail, a mis l'affaire en délibéré.

Elle rendra son arrêt à huitaine.

---

#### Epilogue d'une rixe (*Les Annales coloniales*, 9 novembre 1938)

La Cour criminelle de Saïgon vient de condamner à un an de prison avec sursis un sous-officier, M. Miriel, qui, à la suite d'une altercation, avait violemment frappé au visage, M. Frassedo [*sic* : Frasseto], le gérant bien connu de l'Hôtel Majestic, à Saïgon.

M. Miriel, se trouvait alors à la terrasse de l'hôtel en compagnie de sa femme et de deux amis américains, M. Tarvens et Miss Aschley, artiste lyrique.

À un moment donné cette dernière se mit à jongler avec les soucoupes placées à sa portée, puis poursuivant ses excentricités, provoqua l'intervention de M. Frasseto, soucieux de la bonne tenue de son établissement.

De vives paroles furent échangées de part et d'autre au point que MM. Miriel et Frasseto en vinrent aux mains. Durement frappé à la tête, le gérant du Majestic devait aller se faire soigner à l'hôpital Grall où les médecins constataient une fracture de la mâchoire et une hémorragie cérébrale.

M. Frasseto, qui restera infirme à la suite de cette agression, devait, peu après, être évacué en France où il se trouve actuellement sans aucune chance de pouvoir reprendre sa place.

---

#### Échos et nouvelles (*Le Nouvelliste d'Indochine*, 6 novembre 1938)

Nous avons évoqué il y a une quinzaine l'affaire Frasseto et le jugement condamnant l'agresseur, le sergent Miriel, à un an de prison avec sursis. La Cour criminelle vient de décider que le sergent Miriel est responsable totalement et qu'il devra payer à M. Guihot, employeur de M. Frasseto, les 1.900 \$ qu'il a déboursées pour les soins et le voyage en France, 10,0 \$ à la Cie d'assurances qui avait avancé cette somme à M. Frasseto et encore une rente annuelle de 2.166 \$. A défaut de paiement, la contrainte par corps sera ordonnée. C'est pour un mouvement de brutalité, une terrible punition qui va peser longtemps sur l'existence du sergent Miriel. et de sa famille.

---

SAIGON  
Saïgon a brillamment fêté la Noël  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 décembre 1938)

.....  
À la « Rotonde »

De tous les établissements qui s'organisèrent pour le Réveillon, ce fut la « Rotonde » qui connut le plus beau succès. C'est une justice à rendre à M. Ottavy qui, pour être agréable à sa clientèle, n'avait pas ménagé des efforts.

Aussi bien, la foule élégante et joyeuse se pressait dans le vaste salon et à la fraîche terrasse de la « Rotonde ».

Le menu exquis, dont nos lecteurs connaissent la composition, tint très largement la promesse publiée, le service fut impeccable. La piste avait reçu une jolie décoration lumineuse et l'orchestre Milewitch, inlassable, fit l'enchantedement des danseurs jusqu'à 7 heures et demie du matin.

La soirée était si pleine d'agrément pour l'assistance qu'elle manifesta sa sympathie en poussant de vibrants « hurrahs » en l'honneur de M. Ottavy et de Milewitch et ses musiciens, absolument remarquables.

Le cotillon fut très abondant et brillant et les surprises distribuées par M. Ottavy aux dames furent accueillies avec grand plaisir.

Vers deux heures, un nouveau flux de public, venu d'autres établissements, posa l'inquiétant problème de trouver des places. Mais la direction, bien organisée, fit vite de son mieux et tout le monde fut satisfait. Est-il utile de citer toutes les personnalités qui animèrent cette belle nuitée ? Il y faudrait des colonnes de ce journal.

Le triomphal souper de Noël fait magnifiquement augurer de celui du jour de l'An qui ne sera pas moins brillant.

Hier, dimanche, à l'heure de l'apéritif dansant, « la Rotonde » connut encore la grande affluence qui récompensait Ottavy de ses efforts. Ce soir, pour ne pas perdre une excellente habitude, on dansera de 18 h. 30 à 21 h. avec Milewitch et ses boys endiablés.

---

Fête de la Mutuelle des Français d'Indochine  
[par A. Breton]  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 19 mars 1939)

La Mutuelle des Français d'Indochine, c'est-à-dire des Eurasiens, a donné sa fête annuelle, le samedi 11 mars au Majestic-Hôtel, sous la présidence de M. de Lachevrotière.

---

.....  
L'AFFAIRE OTTAVY  
(*Le Paysan de Cochinchine*, 21 août 1948)

.....  
l'occupation temporaire de l'Hôtel Majestic coûte plusieurs millions de piastres.

---

[...] Durant la Seconde Guerre mondiale, l'armée impériale japonaise utilise ce bâtiment comme une caserne.

En 1948, il est acheté par la Compagnie du Tourisme et d'Exposition de l'Indochine. En 1951, il est donné en concession par l'Office du Tourisme et le ministère des Finances à Mathieu Franchini.

À l'expiration de cette concession, en 1965, l'Office du Tourisme refuse de renouveler le contrat à Franchini, qui était dans une position délicate suite à la rupture, le 24 juin 1965, des relations diplomatiques entre la France et le Vietnam.



Hôtel Majestic (années 1950)

En 1968, l'hôtel est surélevé de deux étages et se dote d'un espace de conférence internationale, d'un restaurant et quelques chambres supplémentaires.



Saïgon — Khách sạn Majestic  
"Majestic" Palace —

Coll. Olivier Galand  
Saïgon. — L'Hôtel Majestic.



[saigon-vietnam. fr](http://saigon-vietnam.fr)

Comme le Langbian Palace de Dalat, le Majestic, construit dans le style des hôtels de la Côte d'Azur, a été défiguré par une rénovation de style Bauhaus.

Bodard, *La Guerre d'Indochine*, tome 2, p. 23 :

Depuis 1950, le *Majestic* se dresse au bord de la rivière de Saïgon, sur le port. C'est le palace nouveau que Franchini a fait construire pour le dollar, la clientèle américaine et les étrangers. C'est tape-à-l'œil et hors de prix. Le sixième étage comporte un bar immense, avec un pianiste de jazz... C'est là que le whisky a supplanté le traditionnel et « colonialiste » cognac-soda... L'autre rive, un paysage de boue et de marais, est déjà le pays vietminh.

---

Après la chute de Saïgon, l'hôtel a été utilisé par l'État pour servir de lieu d'accueil aux dignitaires étrangers. Récemment, il a été rebaptisé à nouveau de son nom d'origine. Le bâtiment de six étages est aujourd'hui un hôtel 5 étoiles avec vue sur la rivière de Saïgon. Il est détenu par l'État et géré par le Saigon Tourist.

<http://www.majesticsaigon.com.vn/index.html>

---